



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 9432

du 11/02/2025

Opérations statutaires – Membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale de Wallonie-Bruxelles Enseignement

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 11/02/2025
Documents à renvoyer	oui, pour le 25/02/2025

Information succincte	Changements affectation EAFC WBE
-----------------------	----------------------------------

Mots-clés	Changements affectation ; EAFC ; Promotion sociale ; WBE
-----------	--

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Lyna LAMECHE	Direction générale des Personnels de l'Éducation WBE – Direction de la carrière	02 / 755 55 55 promotionsocialewbe@cfwb.be



Opérations statutaires

Membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale de Wallonie-Bruxelles Enseignement

Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone des membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement : fonctions de recrutement (Article. 48 de l'Arrêté royal du 22 mars 1969)¹

¹ Arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement, gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

OBJET : Opérations statutaires des membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement - Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone – Fonctions de recrutement (Article 48 du statut du 22 mars 1969).

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, la reproduction de la circulaire publiée sur www.enseignement.be/circulaires. Celle-ci contient les instructions ainsi que le formulaire pour introduire une candidature.

Que devez-vous faire ?

Vous devez communiquer cette circulaire à vos membres du personnel.

Cette circulaire est également disponible sur le site www.wbe.be via les pages :

www.wbe.be/jepostule et www.wbe.be/enseignement-evolution/

Qui est concerné par cette circulaire ?

Cette circulaire concerne les membres du personnel **nommés à titre définitif** dans une fonction de **recrutement** au sein d'un établissement **de l'enseignement de promotion sociale organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement**, soit les Etablissements d'enseignement pour Adultes et de Formation Continue (EAFC) de WBE.

Pour quoi ?

Solliciter un changement d'affectation à titre définitif dans sa fonction de nomination, dans l'enseignement de promotion sociale WBE.

Comment introduire une demande ?

- Via le formulaire joint à la présente circulaire
- Pour le **25 février 2025** au plus tard

Vous souhaitez plus d'informations ?

Contactez-nous à l'adresse suivante : promotionsocialewbe@cfwb.be

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

Manuel DONY

Table des matières

1.	Le changement d'affectation	5
2.	Conditions de recevabilité d'une demande	5
3.	Comment introduire votre demande	6
4.	Traitement des demandes	6
	Annexe 1 – Formulaire de demande de changement d'affectation	7
	Annexe 2 – Liste des établissements de Promotion Sociale WBE.....	9
	Annexe 3 – Liste des président.e.s de zone	13

1. Le changement d'affectation

Tout membre du personnel nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement, peut, à sa demande, obtenir dans cette fonction - pour autant qu'il l'occupe depuis deux années scolaires successives au moins- un changement d'affectation :

- dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone ;
- dans un emploi vacant au sein d'une autre zone.

Ce changement d'affectation produit ses effets le 1er juillet suivant sauf dans l'enseignement de promotion sociale où il produit ses effets le 1er septembre suivant².

2. Conditions de recevabilité d'une demande

Le changement d'affectation vous concerne si :

- Vous êtes membre du personnel **nommé à titre définitif** dans un établissement de l'enseignement de **promotion sociale** organisé par **Wallonie-Bruxelles Enseignement** ;
- Vous êtes titulaire d'une **fonction de recrutement**, à savoir les fonctions enseignantes et non chargé-e de cours listées dans les circulaires 9406 (enseignement secondaire de promotion sociale) et 9407 (enseignement supérieur de promotion sociale) ;
- Vous souhaitez **changer d'établissement** au sein de l'enseignement de promotion sociale organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement **et** vous pouvez justifier de **circonstances exceptionnelles** à l'appui de votre demande³.

Dans ce cas, vous pouvez demander un changement d'affectation, **dans la fonction dans laquelle vous êtes nommé-e**, au sein d'un autre établissement de la zone ou d'une autre zone.

Attention :

Veillez noter qu'une fois introduite, une demande de changement d'affectation recevant un avis favorable vous engage. Il ne vous sera pas possible de revenir sur cette dernière.

² Article 48 §1er de l'Arrêté Royal du 22 mars 1969

³ Article 48 §2 et 3 de l'Arrêté royal du 22 mars 1969

À noter :

1. Dans l'enseignement de promotion sociale, le changement d'affectation s'opère obligatoirement dans **un emploi vacant**⁴.
2. Le changement d'affectation **ne peut pas** être obtenu dans un emploi occupé par **un-e temporaire protégé-e**⁵.

3. Comment introduire votre demande

- Complétez le formulaire de **demande de changement d'affectation** en veillant à indiquer clairement vos établissements et zones de préférence (annexe 1). La liste des établissements pour lesquels vous pouvez solliciter un changement d'affectation figure en annexe 2.
- Envoyez le formulaire de demande complété, signé et scanné au format PDF par courriel pour le **25 février 2025** au plus tard à l'adresse : promotionsocialewbe@cfwb.be.

Merci d'indiquer en objet de votre courriel la référence suivante *uniquement* :

CA 2025 PS

- Transmettez une copie de la demande au président/à la présidente de la Commission zonale compétente (Noms et adresses en annexe 3).

Attention :

Les **circonstances exceptionnelles motivant votre demande doivent impérativement être exposées** dans le formulaire. Lorsque pertinent, vous pouvez y joindre un justificatif.

4. Traitement des demandes

Votre demande sera soumise pour avis à la Commission zonale concernée ou à la Commission interzonale. Ensuite, le Conseil WBE rendra sa décision et vous en informera.

Les changements d'affectation produisent leurs effets à dater du **1^{er} jour de l'année scolaire** suivant la décision d'octroi.

⁴ Article 48. §4 de l'Arrêté royal du 22 mars 1969.

⁵ Article 46 duodecies. § 2 de l'Arrêté royal du 22 mars 1969

Annexe 1 – Formulaire de demande de changement d'affectation

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse courriel :

Fonction à laquelle vous êtes nommé-e :
.....

Établissement dans lequel vous êtes affecté-e :
.....

Zone où se situe cet établissement :
.....

Nombre de périodes de nomination :

Établissement(s) où vous souhaitez être affecté-e :

Préférence	Etablissements	Zone de l'établissement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Nombre minimum de périodes souhaité :

Circonstances **exceptionnelles** motivant cette demande (d'autres pièces justificatives peuvent être jointes en annexe de la demande) :

Date:

Signature :

Annexe 2 – Liste des établissements de Promotion Sociale WBE

ZONE 1 – Bruxelles

EAFC Evere

Avenue Constant Permeke, 4

1140 EVERE

EAFC Woluwé-Saint-Pierre

Avenue Orban, 73

1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

EAFC Uccle

Rue Gatti de Gamond, 95

1180 UCCLE

ZONE 2 – Brabant Wallon

EAFC Braine-L'Alleud

Avenue Menden, 21

1420 BRAINE-L'ALLEUD

EAFC Rixensart – Court-Saint-Etienne

Avenue Paul Henricot, 1

1490 COURT-SAINT-ETIENNE

ZONE 3 – Huy Waremme

EAFC Hesbaye – Condroz

Rue Gustave Renier, 1

4300 WAREMME

ZONE 4 - Liège

EAFC Fléron Charlemagne

Rue Charles Delière, 94

4623 MAGNEE

EAFC Blegny – Pays de Herve

Espace Simone Veil, 7

4670 BLEGNY

EAFC Grâce-Hollogne – Alleur

Rue Champ Pillé, 54-56

4460 GRACE-HOLLOGNE

ZONE 5 - Verviers

EAFC Ardenne Bleue

Avenue Jardin Ecole, 87

4820 DISON

ZONE 6 - Namur

EAFC Namur Cefor

Boulevard Cauchy, 9 - 10

5000 NAMUR

EAFC Namur Cadets

Place de l'Ecole des Cadets, 6

5000 NAMUR

EAFC Dinant

Chemin d'Herbuchenne, 1

5500 DINANT

EAFC Andenne

Rue Adeline Henin, 4

5300 ANDENNE

ZONE 7 - Luxembourg

EAFC Sud-Luxembourg

Chemin de Weyler, 2

6700 ARLON

EAFC Centre-Ardenne

Avenue Herbofin, 39

6800 LIBRAMONT

EAFC Famenne – Ardenne

Avenue de la Toison d'Or, 71

6900 MARCHE-EN-FAMENNE

EAFC Vielsalm – Stavelot - Manhay

Rue des Chasseurs Ardennais, 1

6690 VIELSALM

ZONE 8 – Wallonie Picarde

EAFC Tournai Eurométropole

Rue Saint-Brice, 53

7500 TOURNAI

EAFC Péruwelz

Boulevard Léopold III, 40

7600 PERUWELZ

EAFC Mouscron Wallonie Picarde

Place de la Justice, 1/155

7700 MOUSCRON

EAFC Ath

Rue Carton, 5

7800 ATH

ZONE 9 – Hainaut centre

EACF Jean Meunier

Avenue Roi Albert, 643

7012 JEMAPPES

IEPSCF Frameries

Rue du Onze Novembre, 2

7080 FRAMERIES

EAFC Colfontaine-Jurbise

Rue Clémenceau 60-62

7340 WASMES

EAFC Des Hauts-Pays

Rue de Boussu, 84

7370 DOUR

EAFC Morlanwelz

Rue Raoul Warocqué, 46

7140 MORLANWELZ

ZONE 10 – Hainaut sud

EAFC Philippeville - Florennes

Avenue de Samart, 2 / 2

5600 PHILIPPEVILLE

EAFC Rance

Rue Pauline Hubert, 40 / 2

6470 RANCE

EAFC Thuin - Erquelinnes

Grand'rue, 52

6530 THUIN

Annexe 3 – Liste des président.e.s de zone

Zone 1 – Bruxelles / Zone 2 – Brabant Wallon

Madame Muriel DELVENNE – EAFC Woluwé-Saint-Pierre

Avenue Orban, 73

1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

Zone 3 – Huy –Waremme / Zone 4 – Liège / Zone 5 – Verviers

Monsieur Alex GOTFRYD – EAFC Ardenne Bleue

Avenue Jardin Ecole, 87

4820 DISON

Zone 6 – Namur

Monsieur Benoît LE GAL – EAFC Namur Cefor

Boulevard Cauchy, 9 - 10

5000 NAMUR

Zone 7 – Luxembourg

Madame Vinciane MOROVICH – EAFC Vielsalm – Stavelot - Manhay

Rue des Chasseurs Ardennais, 1

6690 VIELSALM

Zone 8 – Wallonie Picarde

Madame Isabelle HENRY – EAFC Ath

Rue Carton, 5

7800 ATH

Zone 9 – Hainaut centre

Monsieur Yves ANDRE – EAFC Jean Meunier

Avenue Roi Albert, 643

7012 JEMAPPES

Zone 10 – Hainaut sud

Madame Aude ROBERT – EAFC Thuin – Erquelinnes

Grand'rue, 52

6530 THUIN